

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC LE ROTARY CLUB ANGOULEME VAL DE CHARENTE - FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président modifiée,
- ☐ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

#### **DECIDE**

**Article 1** – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 8 et 9 septembre 2018, est approuvée la convention passée entre le Rotary Club Angoulême Val de Charente située Hôtel Mercure, place des Halles 16000 Angoulême et GrandAngoulême – Régie Espace Carat.

**Article 2** – Le Rotary Club Angoulême Val de Charente s'engage à participer et promouvoir le challenge sportif « Courir ensemble » en:

- mettant à disposition 4 bénévoles le samedi 8 septembre de 15h à 16h afin d'assurer le ravitaillement des sportifs pendant l'épreuve
- prenant en charge financièrement les denrées et boissons pour l'ensemble des concurrents,
- faisant participer une ou de plusieurs équipes du Rotary sur la course.

**Article 3** – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage notamment à offrir au Rotary Club Angoulême Val de Charente des espaces publicitaires.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juillet 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **30/07/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **30/07/2018**